



# CTPC du 29 mars 2011

## Déclaration liminaire

Nous sommes réunis aujourd'hui en formation CTPC avec, sans vouloir négliger ou reléguer les autres sujets au rang d'accessoires, justement parce qu'ils sont d'importance à nos yeux, comme point central de l'ordre du jour la mise en place des Directions de Services Informatiques, les DISI.

Avant d'intervenir en liminaire sur le fond de ce dossier, nous ne pouvons pas ne pas intervenir sur le statut des documents que vous présentez à l'appui des débats sur ce point de l'ordre du jour.

Et revenir sur le contenu et la forme du dialogue social tel que vous le conduisez, sujet récurrent s'il en est.

Si je me réfère aux propos tenus lors du CTPC du 5 novembre 2011, ce document est censé présenter les positions de l'administration, positions issues d'une part de ses propres orientations, d'autre part des discussions qui se sont déroulées, près de trois ans durant, dans le cadre des groupes de travail. J'ajouterai que vous aviez indiqué lors de ce CTPC, également à l'occasion des GT, que le CTPC était une vraie instance de dialogue et dans laquelle les positions de l'administration pouvaient évoluer.

Est-ce pour pouvoir donner corps à cette posture que les documents préparatoires à ce CTPC ne reprennent que pour partie les positions sur lesquelles vous étiez engagés au fil des GT, reviennent sur certaines, en omettent plusieurs et en formulent de nouvelles ?

Ou alors devons-nous considérer que le contenu de ces documents expose vos positions définitives, non discutables et non amendables dans le cadre de la présente instance ?

Ce qui poserait, si cela était le cas, la question de la pertinence de la place du statut et du rôle des GT de manière générale et de ce CTPC.

Alors oui ou non les documents que vous portez aux débats de ce CTPC sont-ils amendables ou ne sommes nous ici que pour valider les décrets de mise en œuvre de la fusion des services informatiques de l'ex-DGI et de l'ex-DGCP ?

Votre réponse à cette question préalable est, vous vous en doutez, susceptible de déterminer notre participation à cette instance.

Notre volonté est pourtant bien de faire inscrire au PV de cette instance que vous élevez et que le législateur prétend vouloir élever au pinacle du dialogue social les engagements de l'administration et ceci afin qu'à l'issue de nos échanges les personnels concernés par cette fusion puissent disposer enfin de tous les éléments déterminants de leurs choix futurs et que la collectivité DGFIP puisse enfin voir se dessiner clairement la manière dont les choses vont s'organiser et se piloter.

Il n'est à notre sens pas inutile ici de rappeler que depuis son annonce, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires s'est prononcée contre le schéma de fusion des services informatiques tel que vous l'avez conçu et présenté. Il ne s'agit pas là que d'une position de principe qui trouve sa justification dans notre rejet de la fusion globale de la DGI et de la DGCP, voulue par le Président de la République et mise en musique par E.Woerth et vos équipes.

Nous estimons en effet que cette réforme prépare le cadre de futures et profondes restructurations, dans la sphère informatique et au-delà. Cette conviction nous la fondons à l'examen de ce qui se passe autour de nous et aussi en interne à la DGFIP.

Nous pouvons assister dans le cadre de la RéATE et dans celui de la fusion DGI/DGCP, deux opérations héritées de la RGPP, à une mutualisation régionalisée interministérielle des missions dites de supports, RH, RB, informatique, dépense état, pension et paye, autant de regroupements qui s'appuient sur la conception et le déploiement d'applications informatiques communes à plusieurs départements ministériels et sur des restructurations destinées à pallier le manque cruel d'effectifs généré par une politique aveugle et dogmatiques de suppressions d'emplois.

Nous pensons que la DGFIP est concernée par la RéATE et par la prise de pouvoir des Préfets dans la marche des administrations. Elle l'est déjà au moins pour partie sur l'une de ses missions, la politique immobilière de l'Etat.

Votre volonté politique de constituer une sorte de « silo » informatique regroupant en son sein non seulement toutes les activités liées à la mission mais également tous les personnels qui concourent à son exercice, préfigure, avec l'affirmation de notre excellence en la matière, la création d'un statut d'informaticien (de niveau ministériel voire interministériel), que nous refusons et de fait un élargissement du champ d'activité des personnels informaticiens de la DGFIP.

De même, comment ne pas redouter que la concentration des fonctions RH que vous conduisez dans le cadre de cette fusion des services informatiques ne serve de préfiguration, avec l'arrivée de SIRHIUS et l'avènement de l'ONP, voire de cadre à une future centralisation des dites fonctions pour la DGFIP et au-delà, sur le modèle des plateformes RH issues de la RéATE.

Tout ceci n'est ni de la paranoïa aiguë ni de l'excès de pessimisme.

Votre projet, le découpage et l'organisation proposés notamment, mettent en péril, en les fragilisant, de nombreux ESI (nous y reviendrons plus en détail à l'examen de la fiche). D'ailleurs votre engagement de n'en abandonner aucun est d'ores et déjà caduque puisque le DIT de Créteil, compte tenu de sa taille et de ses activités n'est pas intégré à une DISI et ne constitue pas un ESI à part entière.

Suppressions d'emplois et transferts de missions, choix technologiques, autant d'éléments qui vont concourir, selon nous, à terme à la fermeture d'ESI. Sachez que nous ne l'accepterons pas et que nous exigerons avec les personnels et comme nous l'avons déjà fait par le passé que vos choix soient sans conséquences tant pour les implantations que pour les agents.

Votre projet met aussi en péril le dialogue social.

Nous démontrerons, encore une fois puisqu'il semble que vous ne l'ayez pas intégré ou que vous ne vouliez pas tenir compte de nos remarques, que le nombre trop limité de DISI comme la distance qui va séparer le siège des établissements et les établissements entre eux vont de manière très significative compliquer l'exercice de l'activité syndicale au sein de la sphère informatique que vous avez créée, compliquer l'exercice des mandats des représentants des personnels et enfin porter un coup fatal au dialogue social. Tout ceci en contradiction totale avec les orientations affichées au travers des accords de Bercy et de la loi qui en découle.

C'est un véritable défi que vous nous lancez. Nous nous préparons à le relever mais sachez que vos choix ne seront pas sans conséquences et que nous exigerons non seulement le respect du droit syndical mais également son élargissement significatif afin de permettre à nos futurs élus et militants d'exercer leurs mandats en toute sérénité.

Enfin et pour en terminer, les documents que vous nous avez fournis sont pour le moins incomplets et surtout ils ne permettent pas en l'état, aux agents de pouvoir faire un choix éclairé sur leur avenir professionnel.

Vos attermolements incompréhensibles concernant l'implantation du siège des DISI, le rattachement ou pas des personnels administratifs des ex-DIT, vos revirements aussi réguliers qu'inattendus sur le sort fait aux agents de l'assistance de proximité, sur ceux de l'assistance en général, les zones d'ombre concernant les règles de gestion ou encore le futur protocole qui doit cadrer les relations entre les DISI et les DDFiP/DRFiP sont autant d'éléments qui génèrent inquiétudes et rejet de la part des personnels. Vous courrez ainsi le risque de voir s'évaporer dans l'opération de fusion un volume non négligeable de savoir faire.

Concernant le DUERP des services centraux, le document est assez complet sans être toutefois exhaustif. Comme dans la plupart des services il fait apparaître de nombreux problèmes qui auraient pu, qui auraient dû être réglés depuis longtemps. Il était donc bien indispensable.

Nous y reviendrons plus tard, il manque encore un important travail d'analyses et de réflexions pour que les réponses soient totalement adaptées sur l'ensemble des risques. L'important maintenant c'est que le document continue de vivre de manière active, collective et transparente.

Le 29 mars 2011